



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 17 mai 2021 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Election du secrétaire de séance</i>	2
<i>Approbation des comptes rendus du 26 Avril 2021</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Administration générale.....	3
20210517_01 – Avis sur le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;.....	3
20210517_02 – Convention de fonds de concours auprès de la commune d’Onnion pour des travaux de réhabilitation de la piscine communale ;	4
Politique déchets.....	6
20210517_03 – Validation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service déchets de la communauté de communes pour l’année 2020	6
Affaires Sociales.....	9
20210517_04 – Reconduction de la convention de partenariat avec l’association du Secours catholique pour le soutien à l’Epicserie sociale	9
Développement Culturel	12
20210517_05 – Signature d’une convention d’objectifs et de moyens avec l’association Ludothèque de Saint-Jeoire ;	12
Questions et informations diverses	13
Calendrier des prochaines réunions et commissions :	13
Présentation des travaux des commissions :	13



L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de VIUZ-EN-SALLAZ, 189 route de Boisinges – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice

Date de convocation	: 20 avril 2021
Nombre de délégués en exercice	: 34
Nombre de délégués présents	: 28
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 05
Nombre de délégués votants	: 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Allain BERTHIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Pascal POCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Maryse BOCHATON, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL
Marion MARQUET donne pouvoir à Isabelle ALIX
Marie-Liliane GRONDIN donne pouvoir à Franz LEBAY
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Corinne GRILLET
Gérard MILESI donne pouvoir à Michel STAROPOLI

Délégués absents :

Stéphane CHAMBON

Laurette CHENEVAL est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Laurette CHENEVAL de VILLE EN SALLAZ a été désignée à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 26 Avril 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 Avril 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a pris la décision suivante :

- En date du 03 mai 2021, le président a validé la signature d'un protocole d'engagement pour la signature d'un contrat de relance et de transition écologique CRTE avec l'Etat ;

Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :



- En date du 03 mai 2021, le Bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association du Groupement de Défense des Savoie GDS74 dans la lutte contre le frelon asiatique pour 2021 et pour tout le territoire

B. FOREL informe de la validation et de la signature d'un protocole d'engagement pour le contrat de relance écologique avec l'Etat. Le bureau a pris la décision d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association de groupement de défenses des Savoie GDS 74 pour la lutte contre le frelon asiatique sur l'année 2021, et pour tout le territoire. Il s'agit d'une association qui réunit les apiculteurs pour lutter contre ce frelon qui a la particularité de détruire massivement les colonies d'abeilles et les ruches. Les élus sont invités à signaler auprès de cette association la présence d'un nid de frelon pour procéder à sa destruction.

Il y a beaucoup d'informations et la Communauté devra agir en terme de communication pour informer au maximum la population sur la manière de le reconnaître et les possibilités d'interventions. Il s'agit d'un animal exotique qui a envahi le territoire européen Il s'attaque particulièrement aux colonies d'abeilles, et tout le monde sait l'utilité des abeilles pour notre agriculture. L'association agit pour le combattre et intervient sur le territoire. A ce titre, elle demande un coup de main nécessaire. La CC4R n'a pas tout à fait répondu à la demande exacte en terme de chiffre, mais le bureau a tenu à manifester son soutien et son intérêt pour le travail réalisé.

Les services communiqueront tous les éléments, et l'association se fera un devoir d'envoyer toutes les informations à chacune des communes pour que l'information circule dans la population. La difficulté est de reconnaître le frelon asiatique et de le détecter. La communication de l'association permettra de faciliter cette reconnaissance.

Administration générale

20210517_00 – Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le SRB n'a pas encore émis d'avis sur le SDAGE du fait de l'oubli de transmission par le comité de bassin du dossier consultatif.

Comme l'avis de la CC4R doit s'appuyer sur les avis des 2 syndicats gérant l'eau sur notre territoire, cette délibération est ajournée au prochain conseil communautaire.

B. FOREL précise que l'agence de l'eau, qui prélève une redevance sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement, centralise une ressource financière au niveau du bassin versant Rhône Méditerranée Corse et travaille à soutenir une politique sur le petit cycle de l'eau (eau et assainissement) et le grand cycle de l'eau avec la question des rivières et la connaissance de la ressource en eau a une échelle plus large. A l'échelle du territoire, nous d'un côté le SRB et de l'autre, le SM3A. Pour ce faire, l'agence met en place un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui sert de base pour établir des programmes. C'est-à-dire des politiques qui se développent sur plusieurs années et qui définissent ce qui sera soutenu, pris en compte et observés.

C'est important de lire et d'avoir une opinion sur ce document qui est mis à la concertation de manière à ce que les points d'intérêt de notre territoire soient reconnus et pris en compte.

C'est pourquoi, nous laisserons donc le temps à chacun de nos délégataires de bien observer les intérêts du territoire et d'attendre les propositions des 2 syndicats que nous viendrons soutenir. C'est une dimension assez stratégique car cela permet de subventionner telle ou telle opération d'adduction d'eau ou de traitement des



eaux comme des opérations de maîtrise des inondations etc... Le document est d'ores et déjà à dispositions des conseillers communautaires qui souhaiteraient en prendre connaissance. Le document est épais (plus de 400 pages) et technique et ce n'est pas si simple à lire mais chacun pourra s'en faire une idée.

B. FOREL propose à L. PATOIS de compléter ses propos pour le SRB.

L. PATOIS ajoute que cette décision permettra à chacun d'avoir le temps de lire le document. Le SRB a profité ces dernières années des aides de l'agence de l'eau, aussi bien en eau potable qu'en assainissement. Le SRB a participé à l'élaboration du SDAGE et va vérifier que ce qui a été dit correspond bien à ce qui a été écrit dans le document.

B. FOREL ajoute que c'est un sujet assez lointain mais que les conséquences sont assez simples. Selon les actions qu'on engage, il y a des subventions ou non. Il faut effectivement vérifier que nous avons été entendus et si ce n'est pas le cas, le faire savoir à l'agence de l'eau pour être sûr d'avoir les soutiens nécessaires ; le comité de bassin a arrêté la consultation et attend les avis émis par les collectivités avant une deuxième relecture et sa validation définitive. Il est important de s'y intéresser.

20210517_01 - Convention de fonds de concours auprès de la commune d'Onnion pour des travaux de réhabilitation de la piscine communale ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commune d'Onnion a sollicité l'aide de la communauté dans son projet de rénovation de la piscine municipale. En effet, après la fermeture de l'équipement durant l'année 2020, la commune doit faire réaliser plusieurs travaux de remise en état afin de permettre l'ouverture au public de cet équipement durant la saison estivale 2021.

La commune doit investir 35 000 euros HT cet été pour une ouverture dans le respect des règles d'accueil du public. Il s'agit de reprendre le béton du bassin principal qui s'effrite. La pataugeoire nécessite également un travail de recherche et colmatage de fuites. Les locaux feront l'objet comme chaque année d'une remise « au propre » comme des travaux de peinture et des petites réparations.

Pour cela, elle sollicite l'aide financière de la communauté de communes par l'obtention d'un fonds de concours conformément à l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose aux membres de répondre favorablement à la demande de la commune qui abrite la seule piscine du territoire, que cette dernière accueille des habitants de plusieurs communes et que cet équipement contribue de manière active au développement touristique estival, économie importante pour notre territoire. Il est donc proposé au conseil communautaire de signer une convention de financement par voie de fonds de concours auprès de la commune d'Onnion d'une somme maximale de 17 500 euros pour 2021, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine municipale.

B. FOREL laissera la parole au maire de la commune d'Onnion pour que tout le monde puisse entendre sa demande ;

Il ajoute qu'il a été saisi par la commune d'Onnion, à travers son maire, sur une question liée à la piscine qui se trouve sur la commune, et donc sur le territoire intercommunal.



Il a été proposé une discussion sur ce sujet au bureau. Le bureau a donné un avis favorable pour écouter la requête de la commune. Il est important que chacun entende aujourd'hui les préoccupations de la commune.

Il est clair que cet établissement fait partie des éléments du territoire. On peut entendre qu'une commune qui a un équipement de cette nature dans son périmètre s'interroge sur l'avenir de ce même équipement. B. FOREL pense que cela fait partie des choses sur lesquels une réflexion doit être engagée, notamment dans les réflexions liées au tourisme et à l'aménagement du territoire au sens intercommunal, mais également liée au projet de territoire. C'est un sujet qui doit être abordé au sens large, avec un certain nombre d'équipements touristiques sur le territoire. Une réflexion doit être engagée avec des décisions importantes à prendre en lien avec les infrastructures de tourisme et de loisir de notre territoire.

Comme inscrit dans la note de synthèse, l'idée est de financer pour partie les travaux nécessaires à une remise en route de la piscine.

A. BERTHIER prend la parole et remercie B. FOREL pour cette introduction.

Pour détailler le problème de la commune d'Onnion, cette piscine est le seul équipement de ce type sur le territoire pour les 20 000 habitants. La piscine fonctionne depuis longtemps mais n'a pas pu être mise en service pendant la crise sanitaire. Une piscine qui ne fonctionne pas se dégrade, et cette année, la commune d'Onnion souhaite reprendre l'activité à minima pour accueillir le maximum de personne de la commune et de toutes la Communauté de Communes.

Le coût pour la remise en fonctionnement est énorme.

Une analyse et travail de plusieurs mois a permis de déterminer le coût estimé du redémarrage, des modifications et des améliorations et la mise aux normes de la piscine à hauteur de 70 000 euros.

L'année prochaine, de nouveaux travaux devront être réalisés afin d'améliorer et aménager la piscine, surtout dans la mesure où cette piscine pourra changer de compétences.

A. BERTHIER sollicite la Communauté de Communes pour la reprise de cette compétence, et pour voir dans quel contexte la commune pourra travailler l'année prochaine. Même si ce n'est pas le sujet de la discussion d'aujourd'hui, il faudra en discuter plus tard. Cette année, la priorité est de remettre en fonctionnement la piscine après un arrêt de longue durée. Il faut qu'elle fonctionne cette année. A. BERTHIER en appelle à toutes les communes de la Communauté de Communes des 4 Rivières pour aider, après un vote du bureau, à la remise en fonctionnement. Il espère que l'assemblée va valider la tendance du bureau, car la piscine servira à un maximum de monde des communes de la Communauté de Communes. Il ajoute que les travaux ont déjà commencé malgré la mauvaise météo, et que des chapiteaux ont été montés sur les surverses de la piscine pour être à l'heure à l'ouverture et ne pas prendre de retard sur ce chantier. Beaucoup de travail a déjà été fait sur ce sujet et tous les documents ont été remis lors de la réunion du bureau (devis et dossier complet).

Il y a un autre dossier en cours pour des travaux plus importants. Cette piscine va changer de forme dans l'avenir pour des choses plus attrayantes et plus économique. La « zone des machines » qui est dans les sous-sol est aussi à revoir et à suivre. A. BERTHIER compte sur tout le monde pour voter oui et accueillir sur les mois de juillet, août et septembre le public.

B. FOREL demande s'il y a des questions ou des commentaires. L'objet de cette délibération est de permettre, d'aider la commune dans une opération financière ponctuelle à hauteur de 50% et sur un budget de travaux d'un montant de 35 000 €. Par définition règlementaire, la Communauté de Communes ne peut financer au-delà de 50% du montant des travaux engagés. Ce qui est proposé c'est bien une délibération pour pouvoir signer une convention de fonds de concours avec la commune d'Onnion pour aider financièrement la commune



à réaliser les travaux cette année. Quant à la suite, si on doit ensemble réfléchir à des questions d'intercommunalisation de la piscine d'Onnion, que chacun prenne le temps de se faire une opinion.

B. FOREL précise à la commune d'Onnion que, dès lors que la piscine est envisagée avec prise de compétence intercommunale, il ne faut pas oublier que la Communauté de communes doit être payeur et codécideur. Il faut y réfléchir en termes de projets partagés. Cela semble à B. FOREL la seule issue envisageable, en discussion avec les ambitions touristiques globales. Ce soir, on discute juste des 17500 € d'aide à la commune d'Onnion.

P. POCHAT BARON demande si les travaux sont juste pour cette année. S'il a bien compris, il y aura une discussion l'année prochaine si on veut que la piscine continue de fonctionner.

A. BERTHIER répond qu'effectivement, concernant l'année 2022, il faudra en reparler à l'automne. La préparation est longue et compliquée pour mettre en service une piscine. Il faudra forcément en reparler plus tard, et notamment de la prise de compétence intercommunale. Cette discussion aura probablement lieu mais à l'automne prochain.

B. FOREL demande si d'autres personnes veulent faire une intervention pour clarifier la chose.

Oui cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire est amené à se prononcer pour qu'il :

- VALIDE le projet de convention de fonds de concours avec la commune d'Onnion ;
- AUTORISE le versement d'un fonds de concours auprès de la commune d'un montant maximal de 17 500 euros dans le cadre de travaux de réhabilitation de la piscine municipale pour la saison estivale 2021 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée à la présente,

Politique déchets

20210517_02 - Validation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service déchets de la communauté de communes pour l'année 2020

Le rapport présenté par la Communauté de Communes des Quatre Rivières, annexé à la présente délibération, répond à l'obligation de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers rendu obligatoire par l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport fournit un certain nombre d'indicateurs d'ordres techniques et financier pour illustrer au mieux l'activité des services de collecte et de traitement des déchets. Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, le document sera accessible sur le site internet de la CC4R et mis à disposition du public dans toutes les communes du territoire.

B. FOREL propose de laisser la parole à P. POCHAT-BARON pour traverser les différents éléments du rapport d'activité déchets pour l'année 2020 pour en donner connaissance à tous les collègues.



P. POCHAT BARON précise qu'un diaporama a été préparé pour présenter les grands chiffres du rapport d'activité.

Concernant le tonnage des ordures ménagères qui a été collecté cette année en porte à porte sur les 2 secteurs, nous avons 4484 Tonnes. On trouve dans le tableau une comparaison du tonnage avec les 2 années précédentes.

Concernant les points d'apports volontaire en ordures ménagères, ce sont 273 tonnes de déchets qui ont été collectées par l'intermédiaire du camion grue. Ce qui fait un total de 4758 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Concernant la collecte des textiles, ce sont 90 tonnes qui ont été ramassées. La collecte à moins bien marché que l'année dernière, sûrement due à la période COVID.

Concernant la collecte du tri sélectif sur le secteur A avec les 10 communes, on trouve les évolutions des tonnages en corps creux, en corps plats, et en verre sur les 3 dernières années.

Concernant le Secteur B et la commune de Fillings, c'est la même chose. On retrouve les évolutions du tri avec cette fois ci une baisse sur le tonnage du verre.

Concernant la collecte du tri sur les 2 secteurs, ce sont 1462 tonnes qui ont été collectées, avec une augmentation du tonnage de +2,64 %. Tout ceci représente une production de déchets triés de 74,47 kg par habitant.

Concernant la collecte des cartons des professionnels en porte à porte, ce sont 47 tonnes qui ont été collectées en 2020. C'est une baisse importante probablement due à la crise sanitaire. Il est précisé que la collecte des cartons des professionnels et la collecte du textile ont été interrompues pendant le premier confinement.

Concernant la collecte dans les déchetteries, ce sont 5866 tonnes de déchets qui ont été captés par les 2 déchetteries de Saint-Jeoire et de Fillings. Un tableau présente l'évolution des tonnages par type de déchets collectés par site, avec une baisse générale du poids collectés par les déchetteries entre 2019 et 2020 de 626 tonnes. On constate que c'est la déchetterie de Saint-Jeoire qui accueille plus de monde, avec 56 % des apports qui sont fait sur cette déchetterie. C'est une moyenne de 298,8 kg de déchets qui sont apportés par chaque habitant sur le territoire par an et par déchetterie.

Concernant la fréquentation, 59 090 passages qui ont été comptabilisés dans les 2 déchetteries. C'est 10 576 passages en moins que l'année 2019.

Concernant le nombre de rotations effectuées sur les 2 sites, on constate que le déchet vert est toujours en tête, suivi par le bois et les gravats. C'est un total de 1549 rotations qui ont été demandées en 2020.

Concernant l'accueil des professionnels, on trouve un tableau avec le nombre de professionnels comptabilisés sur l'année 2020. 149 professionnels différents ont utilisé les déchetteries. C'est en moyenne 1,2 m3 qui est apporté à chaque passage.

Concernant les indicateurs financiers sur les dépenses de fonctionnement. C'est un total de 2 217 172 € qui a été dépensé. A cela s'ajoutent les autres charges de fonctionnement (charges de structures) et les



investissements. Les slides suivantes montrent le détail du montant versé aux prestataires COVED et le montant versé à la SPL pour le gardiennage des déchetteries. On trouve ensuite les montants versés à Excoffier sur les 3 dernières années pour le bas de quai des déchetteries et les montants versés aux syndicats de traitement SIVOM et SIDEFAGE pour l'incinération des ordures ménagères.

Concernant les recettes, on peut voir un tableau qui montre l'évolution des recettes sur les 3 dernières années pour la ferraille, les cartons et les batteries. A côté, un autre tableau avec les recettes issues du tri sélectif reversées par le SIVOM et le SIDEFAGE. La slide suivante montre un tableau avec l'évolution des indices des prix de la ferraille, qui sont montés très haut en début d'année 2021. Ensuite, on trouve un tableau qui donne l'ensemble des recettes de fonctionnement avec le montant de TEOM et de redevance spéciale, de tri sélectif, de la revente des produits collectés en déchetteries et des Eco-organismes. Le tout représente une recette totale de 1 989 000 €, pour un résultat négatif de -228 000 €.

Enfin, dans les dernières slides, on trouve une synthèse des coûts et des tonnages, avec des exemples de coûts de collecte et de traitement pour la collecte des déchets verts, des ordures ménagères en PAV et en PAP. Il a également été ajouté le coût évité si on devait collecter tout le tri sélectif et l'apporter à l'incinérateur avec le montant de la perte des soutiens financiers. Il y a également le coût évité de collecte et de traitement des textiles qui représente un montant de 21 500 €. Dans la synthèse des tonnages en dernière slide, il y a un récapitulatif avec l'ensemble du tonnage collecté par la Communauté, avec les tonnages incinérés et les tonnages qui sont recyclés. P. POCHAT BARON précise qu'il y a plus de détails et de ratios dans le rapport sur la qualité et le coût du service déchets qui a été transmis par les services. Voilà pour les grandes lignes des éléments présentés dans le rapport.

B. FOREL remercie P. POCHAT BARON pour sa présentation et demande si des personnes souhaitent prendre la parole au sujet de ce rapport. Il précise qu'il a aussi été observé en commission.

G. HAASE demande si dans les chiffres qui ont été présentés, la régularisation au sujet de la collecte des ordures ménagères dans la Vallée Verte à l'exercice global a été intégrée ? B. FOREL répond qu'elle a été retirée car c'était-là la régularisation d'un oubli étrange au moment du transfert de compétence. Par contre, le coût de la collecte de ce secteur est bien intégré depuis le 1^{er} janvier 2020.

P. POCHAT-BARON ajoute que ça a bien démarré cette année-là car avant, c'était les communes de Viuz-en-Sallaz et de Saint-Jeoire qui collectaient individuellement sur leur secteur. Puis, à la reprise de la compétence par la Communauté, la collecte a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée Verte et redonnée enfin à la Communauté de Communes des 4 Rivières en 2020.

B. FOREL rajoute qu'au premier diagnostic, ce problème avait été identifié, et lorsque la Vallée Verte a demandé des précisions, il n'y a pas eu de réponses et le sujet a fini par être oublié dans nos travaux. Aujourd'hui, le problème est réglé et terminé, la chose est derrière nous et c'est bien. On ramasse sur notre territoire, et les choses étant plus calmes et sereines, ça pourrait être l'occasion de retravailler sur de l'optimisation en termes de logistique de transport de déchets. Cette mise en place était logique au départ puisqu'elle permettait aux camions de ramassage de faire moins de kilomètres. Ce n'était pas totalement dénué de sens en termes de circuit, et il faudra qu'à un moment donné, se pose la question du bienfondé de cette pratique. Il fallait d'abord apurer le passé pour s'intéresser à la situation actuelle.

VU l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la Loi 2015-992 du 17 Août 2015 dite loi de transition énergétique ;

CONSIDERANT le rapport présenté pour l'exercice 2020 ;



Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 de la CC4R, annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que ce dernier sera transmis aux communes membres ;

Affaires Sociales

20210517_03 – Reconduction de la convention de partenariat avec l'association du Secours catholique pour le soutien à l'Épicerie sociale

Depuis 2013, la CC4R, en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie CD74, soutient l'épicerie sociale dénommée « Espace 2 Libertés », gérée par l'association du Secours Catholique et située sur la commune de St-Jeoire. Ce lieu de socialisation a pour objet de permettre à des personnes connaissant des difficultés économiques, d'acquérir des produits alimentaires à coûts réduits. L'épicerie sociale a surtout vocation à être un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires-clients en proposant des rencontres et ateliers afin de les sortir de l'isolement.

Une convention d'objectifs et de moyens avait été signée et est arrivée à échéance. Il convient donc de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le fonctionnement du service

Le service est ouvert 2 fois par mois les mardis après-midi. Il permet aux personnes d'acheter un panier de courses limité à 30 € par adulte et à 16€ par enfant et par séance, selon la composition de leur foyer. La participation des personnes est fixée selon la périodicité suivante :

- 10% du prix réel des produits vendus les 6 premiers mois ;
- 30% du prix réel des produits vendus les 6 mois suivants ;
- 50% du prix réel des produits vendus les 6 derniers mois ;

En retour, chaque bénéficiaire doit en contrepartie participer à des animations et ateliers collectifs de re-socialisation et démontrer une démarche de retour à la vie active. Un bilan est établi à la fin de chaque période pour savoir si le bénéficiaire peut continuer à disposer du service.

Les travailleurs sociaux établissent un dossier d'admission au dispositif et les bénéficiaires ne sont acceptés qu'après validation en commission d'accès.

Le bilan 2020 et les projets d'évolution pour les années à venir

Au-delà de l'année particulière liée à la COVID, la commission lors de ses 3 séances en 2020 a enregistré :

- Admission de 12 nouvelles familles (dont 8 de Saint-Jeoire, 2 de Viuz-en-Sallaz, 1 de Peillonex et de 1 Fillinges);
- Sortie du dispositif pour 11 familles ;
- Prolongation de dispositif pour 15 familles ;

La participation moyenne des familles représente 31 % du budget 2020 contre 20% en 2019.

Le bilan financier fait apparaître un excédent de 6 032 euros pour le Secours Catholique. L'association a absorbé le déficit de 2019 par la solidarité interne. Toutefois, il apparaît nécessaire de faire apparaître l'excédent dans les budgets à venir.

Conclusions de l'année

L'année 2020 a fait ressortir les enjeux suivants :

- **Mener une étude de faisabilité d'évolution du dispositif de type magasin**



Il s'agit de réfléchir à une évolution du dispositif qui permettrait de créer un lieu d'achat couplé à un lieu d'écoute. Cette transformation nécessite l'aménagement d'un lieu de vente. Il permettrait de limiter la logistique d'achat pesante pour les bénévoles.

- **Mixer accueil individualisé et temps collectifs**

La vente individualisée en 2020 a favorisé les contacts. Il s'agit de mettre en œuvre aussi bien des temps d'accueil individuels que de temps collectifs.

- **Améliorer la procédure d'admission**

Les élus de la commission souhaitent participer à la commission d'admission pour identifier les problématiques sociales. De la même façon, les bénévoles voudraient connaître l'objectif de la famille pour apporter leur aide.

Pour 2021, le comité de pilotage estime qu'il sera confronté à une participation en baisse, du fait de l'excédent 2020 constaté. La participation des collectivités est de 12 000 euros pour un budget estimé à 17 200 euros. En attendant les évolutions possibles du dispositif, il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens pour 2021 avec l'association et dans les mêmes termes.

B. FOREL annonce que la CC4R accompagne l'épicerie sociale en coopération avec le Département d'une part et le Secours Catholique d'autre part, dans un dispositif destiné à porter secours et aide aux familles dans la difficulté de moyens et de perte de contact des liens sociaux, liés aux exercices les plus élémentaires comme l'alimentation et toutes les actions de vie courante. De cette manière, nous avons apporté une aide aux services sociaux à travers la création de l'épicerie sociale, où il y a une coopération entre le pôle médicosocial et le Secours Catholique qui est acteur en apportant le coup de main pour que les choses existent.

La Communauté est financeur et participe au comité de pilotage. Il y a une convention qui institue la CC4R comme partenaire. Le projet situé sur la commune de Saint-Jeoire, qui est aussi également un grand partenaire de l'opération puisqu'elle apporte les lieux. La question qui nous est posée est de bien vouloir reconduire cette convention avec certaines dimensions d'évolution et de développement sur le projet.

V. PRUDENT ajoute que c'est une convention qui aurait une durée que d'1 année car le comité de pilotage doit travailler tant sur la convention que sur le règlement, à la demande des bénévoles du Secours Catholique. C'est une reconduction pour une durée d'1 an jusqu'à la fin de l'année. Une nouvelle convention sera alors signée pour une durée de 3 ans comme c'était le cas précédemment. Le Secours Catholique est un fort soutien auprès des personnes défavorisées, et donne un soutien fort à ces gens-là. Les bénéficiaires font une commande et tous les 15 jours, des bénévoles du Secours Catholique se réunissent à Saint-Jeoire pour la distribution des denrées alimentaires, avec des animations pour permettre à ces personnes de se resocialiser et de redonner du lien dans des secteurs comme les nôtres.

Il y a un gros travail des bénévoles, tant au niveau des achats que sur la préparation des commandes. Il y a aussi des animations pour créer le lien auprès des bénéficiaires. La période COVID a permis de se rendre compte que le fonctionnement en groupe ne correspondait plus tout à fait aux attentes des bénéficiaires, ni même aux bénévoles. Un travail a été fait sur la création d'un lien de proximité entre les différents acteurs et tout le monde y trouve son compte. La Prochaine commission se réunira le 14 juin avec un représentant de chacune des communes comme cela avait été souhaité lors de la commission affaires sociales.

B. FOREL précise que c'est un projet à mener en étroite collaboration avec la municipalité de Saint-Jeoire afin que tout cela puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Il demande s'il y a des commentaires.



B. FOREL ajoute qu'il y a quelques infos sur les différentes familles. On voit notamment que les familles viennent des différentes communes du territoire. C'est un service important qui s'adresse à ceux d'entre nous qui sont dans la plus grande difficulté. C'est un des rôles que nous avons à tenir.

M. BOCHATON prend la parole pour dire qu'elle pense que d'autres personnes doivent bénéficier de ce service, et pas que les familles du territoire, car des personnes en situation de handicap doivent aller sur Annemasse tous les 15 jours pour y chercher de la nourriture. Le service devrait également s'ouvrir à ce genre de personne.

V. PRUDENT répond qu'il y a déjà eu des discussions à ce sujet.

M. BOCHATON : ajoute que ça doit être ouvert à toutes les personnes dans la difficulté, aux gens avec des petites retraites, aux gens handicapés, qui malheureusement sont obligés aujourd'hui de se rendre à Annemasse pour pouvoir bénéficier de ce service.

V. PRUDENT répond que la difficulté, c'est que l'épicerie sociale repose sur l'action de bénévoles. Et aider plus de personnes nécessite forcément plus de bénévoles. C'est un point inhérent à toutes les associations qui fonctionnent sur ce même système. Il y a un point important à ne pas oublier : normalement l'aide ne s'adresse qu'à des situations temporaires. Cela doit répondre à un besoin issue d'une difficulté temporaire.

B. FOREL dit que ce que l'on peut entendre dans la remarque de M. BOCHATON c'est qu'on a peut-être d'autres besoins sociaux qui ne sont pas abordés par ce dispositif. Il faut se mettre ensemble en réflexion pour proposer les solutions qui répondent à d'autres besoins. La situation de précarité n'est pas tout le temps temporaire. La vie chez nous n'est pas bon marché. Dès lors qu'on dispose de petits revenus, on peut être vite dans de grandes difficultés.

M. BOCHATON ajoute que c'est d'autant plus vrai quand il faut se déplacer, avec toute la difficulté de se rendre à Annemasse. Il est plus facile de se rendre à Saint-Jeoire.

B. FOREL pense que c'est un des intérêts que pourrait recouvrir un CCAS à l'échelle intercommunale qui respecterait les actions des CCAS communaux, et qui s'intéresserait à des sujets qui mériteraient d'être un peu plus globalisés. Ce n'est pas simple de développer une aide de ce genre sur une seule commune, en revanche l'échelle intercommunale serait peut-être plus adaptée. Cela fait partie des propositions que l'on doit amener sur le travail social.

Après lecture du projet de convention ;

Après avis favorable de la commission Affaires sociales ;

Oùï cet exposé, et après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE la reconduction de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Secours Catholique 74 pour une période d'un an pour l'année 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Secours Catholique ;



Développement Culturel

20210517_04 – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Ludothèque de Saint-Jeoire ;

Monsieur le Président informe que l'association « la ludothèque Monts et Merveilles » a sollicité une aide auprès de la commune et de l'intercommunalité dans le cadre du développement de ses actions. Cette association souhaite élargir les heures d'ouverture auprès du public. Pour cela, elle sollicite une aide financière afin de recruter un agent au sein de l'association et de nouveaux locaux plus adaptés à l'accueil du public. Sur cette seconde demande, la commune est en réflexion avec l'association pour trouver un local adéquat.

Monsieur le Président propose de soutenir l'association dans son rayonnement intercommunal en octroyant une subvention de 7 500 euros. Cette décision revient aux membres du Bureau communautaire. Toutefois, il propose la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour 3 années (un an renouvelable 3 fois) permettant à l'association de mettre en œuvre son projet de développement.

B. FOREL dit que ce point est encore une fois une affaire de convention. La commission culture, à laquelle un certain nombre d'élus ici présents participent, a eu la chance de pouvoir rencontrer une association du territoire, encore à Saint-Jeoire, qui depuis de longues années fait un travail assez extraordinaire dans le domaine qui recouvre une forme non négligeable de la culture, c'est-à-dire le jeu. Il s'agit donc de la Ludothèque de Saint-Jeoire qui est venue nous trouver et échanger pour nous demander de donner un coup de main à cette association dont l'activité est intéressante et qui a réuni un véritable patrimoine, dont le mérite et la force du bénévolat sont importants, avec beaucoup de réalisations, de présence et avec propositions intéressantes. Leurs actions ne sont pas si courantes sur les territoires et il a paru intéressant, à la commission culture, de pouvoir soutenir une initiative du territoire qui pourrait prendre un plus d'ampleur grâce à un soutien financier de la Communauté.

Il y a une demande du public et les bénévoles ont du mal à répondre à toutes les nécessités et à tous les appétits que soulève la discipline sur le secteur.

Comme on l'a fait avec d'autres associations comme la MJC ou PAYSALP, l'idée est de soutenir l'association pour qu'elle puisse se développer et apporter ses bénéfices à Saint-Jeoire évidemment, mais aussi à toutes les communes de la Communauté. Vous avez d'ailleurs pu tous recevoir une proposition d'intervention dans les bibliothèques pour que tout cela puisse se concrétiser.

L'idée est, après un avis favorable de la commission culture, de prendre une décision pour la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la ludothèque qui nous conduirait à considérer que ce soutien de 7 500 € par an pourrait assurer un poste pour effectuer des permanences. Au-delà de ça, il y a des conversations qui sont engagées pour le lieu de l'installation de la ludothèque avec la commune de Saint-Jeoire pour voir comment cela serait possible et pensable. Les choses avancent gentiment au fur et à mesure des opportunités. Au-delà de cela, la CC4R peut apporter un premier soutien financier qui permettra un meilleur fonctionnement.

B. FOREL demande s'il y a des commentaires. Il demande si tout le monde a vu arriver dans les bibliothèques des propositions, comme cela a déjà été le cas sur la commune de Fillinges. Normalement il y a déjà eu des propositions de faites, c'est à confirmer et tout sera fait dans ce sens. La commune de Ville-en-Sallaz sera bien sûr associée, même si elle n'a pas de bibliothèque. L'association est animée par des gens pleins de passion et d'engagement, c'est agréable à soutenir et c'est une vraie richesse pour le territoire. C'est intéressant d'ajouter cette dimension à notre offre culturelle.



Après lecture du projet de convention ;

Après avis favorable de la commission Culture et Patrimoine ;

Où cet exposé, et après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association ludothèque Monts et Merveilles ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ;

Questions et informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des réunions du conseil du second semestre. En outre, Monsieur le Président présente les prochaines réunions connues :

- Mercredi 19 Mai 2021 à 19h30 : Commission de travail Agriculture – Environnement - ENS ;
- Mercredi 19 Mai 2021 à 19h30 : Comité syndical du SRB ;
- Mardi 25 Mai 2021 à 19h30 : Conseil Administration SPL 2D4R ;
- Mercredi 26 Mai 2021 à 19h00 : Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny ;
- Vendredi 28 mai 2021 à 12h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Lundi 31 Mai 2021 à 19h00 : Commission de travail Développement Economique
- Mercredi 02 Juin 2021 à 16h00 : Bureau syndical du SM3A ;
- Mercredi 02 Juin 2021 à 16h30 : Bureau syndical du SRB ;
- Mercredi 02 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Lundi 07 Juin 2021 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 09 Juin 2021 à 18h30 : Commission de travail Culture et Patrimoine
- Lundi 14 Juin 2021 à 17h00 : Commission admission des places Epicerie sociale
- Lundi 14 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Petite Enfance
- Mercredi 16 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SRB
- **Lundi 21 Juin 2021 à 19h00 : Conseil communautaire – salle des HALLES**
- Mercredi 23 Juin 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Mercredi 23 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Mardi 29 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SIVOM de Cluses

Présentation des travaux des commissions :

Le président et les Vice-présidents ont fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux des commissions auprès des conseillers communautaires dans chacun des domaines ainsi que l'avancée des travaux des bâtiments.

B. FOREL demande à ce que les représentants des communes s'engagent avec force pour que le contenu de ce qui se dit en commission soit partagé aux communes. Il propose aux différents responsables des commissions de dire quelques mots sur les préoccupations poursuivies.



B. FOREL propose de commencer pour présenter le travail de la commission culture, un domaine dans lequel il se consacre un petit peu. Il y a eu notamment des discussions et des échanges avec la ludothèque et c'est pourquoi nous vous avons proposé ce soir de signer une convention. C'était l'un des sujets importants.

Il a également été discuté de l'évolutions du festival « pleine lune » qui s'appelle aujourd'hui « plein jour, pleine lune » avec un certain nombre de manifestations qui sont aussi proposées en journée. C'est une petite forme qui s'adapte avec des jauges de public adaptés au contexte sanitaire que nous connaissons tous. Les spectacles seront gratuits et une promotion sera faite pour que tout le territoire puisse en profiter.

Concernant les boîtes à lire qui ont été demandées par les différentes communes, elles sont en cours de fabrication. Nous avons aussi consacré un certain temps à mettre en place la partie culturelle du projet de territoire de façon à ce que tous les membres de la commission soient bien assurés de partager les objectifs que nous proposons et la stratégie que nous imaginons développer. Nous aurons l'occasion de traverser la stratégie du projet de territoire dans son ensemble. A souligner peut-être, que l'approche proposée par la ludothèque fait partie de cette approche spécifique qui est de soutenir les initiatives propres aux territoires de la communauté.

Dans le cadre du projet de territoire, nous veillerons également à apporter des réponses aux questions liées à la communication. B. FOREL demande si, pour le tour d'horizon des sujets abordés par la commission culture, des participants de la commission veulent apporter d'autres précisions ou des commentaires ?

F. LEBAY précise qu'un document de PAYSALP a été donné avec des questions et qu'il est maintenant attendu des réponses qui seront apportées lors de la prochaine commission.

B. FOREL ajoute, sans rentrer dans le détail, qu'il a rencontré PAYSALP à la signature de la convention et qu'il a eu l'occasion d'exprimer les interrogations de la commission et qu'ils reviendront rapidement vers la communauté pour apporter des réponses. Ce qui est important c'est que les choses soient claires. C'est un document qui émane de PAYSALP et non pas de la Communauté.

G. MOSSUZ demande ce qu'il en est des actions sur les portes d'entrées des espaces naturels sensibles. B. FOREL répond que hélas, tout ceci est en standby avec le départ de Simon GLESSER, le chargé de mission qui s'occupait de cette thématique, et qu'un recrutement est en cours. C'est un dossier qui est passé principalement par son bureau. Et en même temps, Mathilde-Héloïse BERTHOD-MERMOUD aussi investie sur ce type de sujet, est partie en congé maternité. Les forces actives de la Communauté ne sont pas au maximum de leur potentiel. Même si à juste titre, Virginie BESSON donne un bon de coup de main pour faire face des dossiers comme celui-là ne sont pas facile à reprendre au pied levé. Mathilde-Héloïse BERTHOD-MERMOUD devrait revenir dans peu de temps et reprendre un rythme plus régulier. Ce dossier reprendra vigueur dans assez peu de temps.

Les circonstances actuelles avec des changements d'équipe au sein de département ne facilitent pas nécessairement le fait d'être demandeur car ce n'est pas le moment où nous aurons les meilleurs soutiens et les meilleures aides. Le sujet n'est pas oublié, et on sait que le sujet est important pour les communes de Saint-Jeoire de Saint Jean de Tholome et de la Tour. C'est un dossier qui ne sera pas laissé de côté.

C. RAIMBAULT a une question en rapport avec le flyer, il y a quelque chose qui se passe sur la commune de Peillonnet début septembre mais ce n'est pas indiqué. Il est répondu que c'est affiché mais sur le verso du document. Hélas un problème technique fait qu'il n'est pas possible de le projeter maintenant. C. RAIMBAULT ajoute qu'à la base, c'était prévu à Faucigny mais rapatrié au prieuré de Peillonnet. B. FOREL complète en disant qu'on s'efforce d'être partout, avec une présence dans toutes les communes. On fait du mieux qu'on peut en



s'efforçant d'être le plus efficace. Il y a bien un évènement prévu au prieuré, et on s'efforcera de la faire dans les jardins du prieuré. C. RAIMBAULT conclut en disant que cela dépendra de la météo.

L. CHENEVAL demande si un flyer sera envoyé à l'office du tourisme ? Il est répondu qu'il n'est pas encore imprimé et qu'il sera en format plaquette. B. FOREL conclut en disant qu'il faudra faire attention à la communication, elle devra être suffisante pour que les gens du territoire puissent participer en nombre à cette belle fête. Même si on ne peut pas accueillir trop de monde. L. CHENEVAL demande s'il y aura des réservations à faire.

B. FOREL répond « oui », avec quelques bémols car des personnes sont très en appétit au moment de réserver et beaucoup moins courageux quand il s'agit de participer. Si on s'attache à des réservations trop strictes, on va se retrouver avec des jauges affaiblies et des gens à qui on a refusé l'accès puisque on était complet. On essaiera d'y faire face. Il existe des solutions

C. RAIMBAULT demande si on atteindra la jauge des 5000 personnes ? B. FOREL répond « non », et que c'est peu probable. On s'adaptera en trouvant le meilleur système pour accueillir tout le publique qui souhaite participer.

P. POCHAT-BARON prend ensuite la parole pour dire quelques mots sur la **commission déchets**. Les élus se sont déjà réunis pour 3 commissions, pour échanger sur le cap fixé. Il en est ressorti les grands axes suivants :

- Maitriser les coûts de gestion des déchets sur l'ensemble de notre territoire
- Aller autant que possible vers un système pollueur-payeur, avec plus d'équité pour chaque citoyen face à sa facture pour les ordures ménagères.
- Sensibiliser les usagers autant que possible à leur production de déchets

P. POCHAT BARON précise que c'est un travail qu'il fait en ce moment avec le SIVOM car des discussions ont lieu sur les extensions de consignes de tri à tous les plastiques et sur les impacts qu'auront les extensions de consignes de tri sur le territoire et sur les équipements de collecte.

Parallèlement à ces travaux, il y a un travail de benchmarking pour obtenir des retours d'expérience sur le système de facturation et sur la collecte en régie. Et au final, P. POCHAT-BARON va aller dans le sens de L. PATOIS en faisant des commissions à taille réduite pour refaire un état des lieux de la compétence et travailler dans le sens que la commission a fixé.

P. POCHAT-BARON reste persuadé qu'une étude financière sera nécessaire car il y aura des impacts énormes sur les choix à faire. Parallèlement à ça, chaque commune devra inévitablement porter le projet avec les citoyens, car quand on change quelque chose, inévitablement les citoyens n'aiment pas ça. A ce jour, dans la commune de Viuz-en-Sallaz, personne ne vient rouspéter concernant ses poubelles, puisque chacun est content du service, et que ses poubelles sont toujours ramassées régulièrement. Oui, il va y avoir un travail sur la tarification incitative, TEOM ou REOM incitative, on ne sait pas encore comment faire, on va travailler sur la maîtrise de nos coûts, en regardant si c'est possible de faire une collecte en régie ou non. Encore une fois, il faudra que l'ensemble des conseillers et des maires de chaque commune porte le projet et qu'on puisse avancer dans ce sens.

Une commission avec un nombre de participants restreint sera organisée dans les prochains jours, avec pas trop de monde autour de la table pour faciliter les discussions. Le résultat sera ensuite présenté devant la commission déchets, et ce sera à chaque conseiller de faire un retour dans sa commune de ce qui se discute en commission.



V. PRUDENT prend ensuite la parole pour présenter le travail de la **commission sociale**. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis le mois de Janvier, avec les différentes associations qui œuvrent dans le social, comme la MJC ou l'ADMR. Elles ont pu présenter leurs missions et leurs bilans financiers aux membres de la commission.

Lors de la dernière commission, le pôle médico-social PMS est venu présenter son fonctionnement et les aides qu'il souhaite obtenir. Cela a permis aux membres de la commission de comprendre les articulations et les demandes au sein des communes respectives.

En même temps, a été abordé le sujet de l'épicerie sociale, qui a présenté son dispositif et les évolutions possibles. Une des évolutions possibles consiste en l'installation d'une sorte de magasin, une vraie épicerie en quelque sorte, puisqu'eux fonctionnent avec un principe de précommande. Là il y aurait à disposition une épicerie qui fonctionnerait comme presque comme un vrai magasin, à l'exception des produits frais, car il n'est pas prévu qu'il y a des réfrigérateurs.

Tout ceci est encore en l'état de projet, les parties prenantes doivent se rencontrer pour en discuter. Et il y a eu aussi la présentation et la validation de la fiche de poste du chargé de diagnostic pour le contrat de territoire global, en lien avec la petite enfance.

L. CHENEVAL prend la parole pour présenter le travail de la **commission économie**. Pour la partie économie, il y a eu 2 commissions. Au même titre que P. POCHAT-BARON, les élus doivent ramener le contenu des discussions des commissions dans chacun de leur conseil.

Un travail a dernièrement été fait sur la commercialisation des ZAE. Il y a des lots à commercialiser dans les zones d'activités et l'idée est d'identifier les porteurs de projet en leur faisant remplir une fiche d'identité type « questionnaire » pour connaître leurs projets et déterminer si un lot peut les intéresser.

A ce propos, une personne a été reçu sur recommandation de M. Luc PATOIS. Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes et avec Sophie MANGOT pour discuter des possibilités.

Il y a aussi eu une rencontre avec la MED (maison de l'économie et du développement) et son président Bernard BOCCARD, qui nous a présenté le travail de l'association et les services qu'ils proposent aux collectivités, en complément d'Initiative Genevois, un dispositif auquel on participe déjà. La Communauté de communes a une part à la MED et Saint-Jeoire en a un peu plus que la Communauté de Communes.

La commission a également travaillé sur l'extension de la ZAE du Taney à La Tour. Il y a des terrains à acquérir avec un cheminement à revoir dans la zone. Ceci a été fait avec le géomètre CARRIER qui travaille sur le sujet. La commission a aussi travaillé sur la ZAE de Mégevette, avec une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet. Tout cela sera bien entendu rediscuté lors de la prochaine commission qui aura lieu le 31 mai 2021.

Pour le tourisme, il y a eu une réunion à 17h30 aujourd'hui sur la carte touristique. Certains d'entre vous n'ont pas pu se libérer, mais elle va être mise à jour avec les remarques de ce soir et renvoyée dans les communes pour que chacun y trouve son compte.

C. BOSC prend la parole pour présenter le travail de la **commission petite enfance**. Pour la petite enfance, la dernière fois que la commission s'est réunie, c'était pour l'attribution des places. Il y a eu 2 réflexions principales pour améliorer l'admission de tous nos enfants. Comme vous le savez, nous souhaiterions qu'il y ait une place pour chacun, mais ce n'est pas possible car nous sommes limités par le nombre de personnes sur le territoire.



Une réflexion a été engagée sur la périodicité des commissions d'attribution, qui aujourd'hui ont lieu 2 fois par an. La commission a pris parti de maintenir ces 2 réunions pour l'attribution des places.

En revanche, ce qui va changer, c'est de les faire plus tôt dans la période. Les familles qui n'ont pas de place et qui sont sur liste d'attente, auront le temps de se retourner pour trouver un autre mode d'accueil.

Un travail est engagé par un questionnaire approfondi sur les possibilités de modes de garde. On a effectivement des critères d'attribution et de nombreuses familles arrivent à un nombre de points assez identique. Pour que la commission soit plus éclairée et prenne la décision la plus juste possible, on prépare un questionnaire approfondi pour aider la commission à ce niveau, et savoir si les parents ont d'autres options, auprès de leur entourage.

En plus, des actions ont été menées à travers la semaine de la petite enfance, comme cela a déjà été fait l'année dernière. Cette année c'était du 20 au 27 mai, et l'invitation a été proposée aux professionnels de la petite enfance, aux associations, au périscolaire et à la MJC. L'idée est de créer du lien sur le thème des drôles d'histoires. On a constaté une cohésion de nos services, puisqu'on a vu la participation de IDELIRE, des bibliothèques, de la musique en 4 Rivières. Une journée a porté sur le thème de La Grande Lessive et les jardins suspendus, toujours dans l'idée de créer du lien. Sur cette thématique, l'objectif de la commission est de proposer à nouveau des actions l'année prochaine. C'est un lien intergénérationnel où tout le monde peut participer, comme les anciens. On pourra étendre la proposition car plus il y a de monde et mieux c'est. En tous cas, cela a bien marché et les associations, les assistantes maternelles et le périscolaire sont remerciés pour leur participation.

Puis, pour valoriser cette action, vous pourrez découvrir une vidéo sur le site de la Communauté de Commune. Le lien sera partagé sur les sites des communes.

En termes de communication, la commission a réalisé une plaquette pour présenter le service et l'offre de garde qui existe sur notre territoire, les différents modes, les coordonnées des crèches et celles de Mijo ROTURIER, qui a d'ailleurs pris RDV avec vos secrétariat de mairie pour parler du service petite enfance et discuter de comment créer du lien afin de mettre en place une bonne cohésion avec les différents acteurs.

Concernant le réseau d'assistance maternelle et le mode de garde individuel, un questionnaire a déjà été fait l'année dernière pour en retirer des éléments suite au diagnostic sur la petite enfance. Pour remettre ce diagnostic au goût du jour, un nouveau questionnaire a été relancé auprès des assistantes maternelles avec un retour début juin.

Pour nos assistants maternels, il a été mis en place des formations sur le territoire avec une analyse de la pratique et le SST (sauveteur secouriste du travail), dont 2 sont programmées en Juin et en Juillet. Pour le reste des formations, le COVID n'a pas aidé à programmer quoi que ce soit, mais un gros travail est en cours.

En termes de communication, une « feuille de chou » a été rédigée pour créer un lien et une interaction entre les assistants maternels, des agendas, des idées, des thématiques encore une fois en lien avec tous les acteurs de notre territoire, mais quand même dédiée aux assistants maternels. La prochaine commission aura lieu le 14 juin 2021.

M. MEYNET-CORDONNIER expose les difficultés reconnues suite à l'absence des agents qui s'occupent de cette thématique pour **la commission Environnement, ENS et Agriculture.**

Il y a eu 2 réunions en automne, et depuis beaucoup d'actions ont été mises en attente suite aux départs des agents de la Communauté. Une prochaine réunion est programmée pour le mercredi 19 mai, avec une



présentation du PPT (Plan Pastoral Territorial) du Roc d'Enfer dans lequel est impliquée la Communauté de Communes. Il sera aussi discuté du schéma de desserte forestière qui est en place sur l'ensemble du territoire. Nous discuterons aussi de la création d'un groupe de travail lié à l'agriculture, représenté par les agriculteurs du territoire, car nous faisons face à des sujets assez pointus liés à l'agriculture qui intéressent peut-être moins certains élus.

Nous avons avancé sur les actions 2021, sur le programme ENS et aussi sur le Contrat Vert et Bleu CVB. Avant de partir, Simon GLESSER a organisé 3 réunions de secteur (Secteur les Brasses & Hirmentaz, secteur Vouan et secteur Mole) avec une présentation des emplacements des portes d'entrées principales et secondaires avec une demande de chacun si vous souhaitiez les déplacer ou d'ajouter des signalisations.

Une journée « Fauche qui peut ! » va être organisée dans le même cadre sur l'alpage des Fangles, entre les communes de Mégevette et Onnion. L'idée de cette démarche est de couper le Circe Laineux plus communément appelé le chardon, avant qu'il ne grandisse et ne graine pour éviter sa propagation à d'autres territoires. Cette journée financée par la Communauté de Communes est encadrée par la SEA (Société d'Economie Alpestre) et organisée avec une trentaine de bénévoles.

Une autre action de débroussaillage va avoir lieu cet automne, avec maîtrise d'œuvre par « instinctivement nature » pour protéger le biotope du Téra Lyre, le coq des bruyères. Son but est de créer des espaces ouverts dans la partie boisée pour que le coq de bruyère puisse se développer et nicher.

D. REVUZ prend la parole pour présenter un état des lieux **des travaux engagés par la Communauté**. Concernant les chantiers qui sont en cours actuellement, D. REVUZ complète les propos de L. CHENEVAL concernant de la ZAE de la Tour. Un plan d'avant-projet qui a été produit par géomètre. Il a été décidé de consulter les entreprises riveraines de l'extension pour savoir si elles avaient des projets de développement pour ne pas les bloquer.

Concernant la commune de Saint-Jeoire et la crèche, nous avons un problème de fuite dans la cuisine, qui date d'1 an. Il y a eu une déclaration dans le cadre de la décennale avec une expertise donc cela prend du temps. La fuite a été identifiée à cause des lavages à grandes eaux, avec une remontée de l'humidité et champignons dans la cloison. Au niveau sanitaire, dans une crèche avec des enfants en bas âge, ce n'est pas l'idéal. Des Sondages ont été réalisés et il a fallu identifier des responsabilités. C'est l'entreprise de carrelage qui a fait les travaux à l'époque, et un carreleur est revenu pour faire les travaux complémentaires dus à cette infiltration.

Concernant le Lac du Môle, nous avons eu un problème avec les toilettes automatiques qui ont été réparées. Il y a eu des petites réparations au niveau du cheminement, et des rambardes qui étaient en mauvais état. Nous avons eu l'absence de l'employé, en maladie, un certain temps, qui s'occupait de ce genre de travaux, mais qui a repris du service. Les opérations d'entretien vont rentrer dans l'ordre. De par son succès auprès du public, le Lac du Môle est un chantier permanent. Il y a du monde 7 jours sur 7, et encore plus quand il fait beau, et ça devient impossible de circuler sur la route. Nous sommes victimes de notre succès et nous devons nous en féliciter.

Concernant les gros chantiers en cours, on trouve la déchetterie de Peillonex. Les travaux de génie civil se terminent, c'est-à-dire le terrassement, le gros œuvre, la maçonnerie, l'installation des ponts. Il y a encore quelques finitions notamment au niveau de la voirie. Après il y aura les enrobés, qui représentent aussi un gros poste. L'appel d'offre est en cours concernant les travaux de second œuvre. On pense ouvrir les offres début juin pour une durée de travaux de 5 mois environ pour espérer avoir terminé tout ça pour la fin d'année. Sachant qu'il y a l'interruption du mois d'août, et des délais réglementaires pour l'ouverture et la signature des marchés.



D. REVUZ invite ceux qui sont intéressés à venir découvrir le chantier ; c'est maintenant intéressant depuis que les murs sont sortis de terre. Vous êtes invités à venir aux réunions de chantier tous les mardis à 15h, pour visualiser ce projet important pour notre communauté.

On voit le succès de la déchetterie de Saint-Jeoire, et on peut espérer qu'il en sera de même pour celle de Peillonex. Ce sera un plaisir de vous recevoir avec l'équipe de la CC4R qui suit le chantier et Romain CHARLES pour la maîtrise d'œuvre.

B. FOREL reprend la parole au sujet de travaux dans l'activité de la petite enfance, pour préprogrammer la question de la crèche d'Onnion qui n'est pas oubliée, avec toutes les difficultés que nous rencontrons en termes de travaux.

Précisions sur le frelon asiatique

G. HAASE, en tant que président de la section apicole de Haute-Savoie, souhaite apporter une dernière précision concernant la lutte contre le frelon asiatique, et remercie le bureau communautaire et plus largement la Communauté de Communes des 4 Rivières pour son implication dans la lutte collective engagée contre cet insecte envahisseur.

Il faut savoir que le frelon asiatique est un danger sanitaire de 2^{ème} catégorie qui se distingue des premières catégories par le fait que la lutte n'est pas prise en charge financièrement par l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité toutes les intercommunalités de Savoie et de Haute-Savoie. On est heureux d'accueillir la participation de la Communauté de Communes des 4 Rivières dans cette lutte. D'autant plus que sur le territoire, l'implantation du frelon asiatique est en phase d'installation et de conquête.

Il est très important d'identifier rapidement et de détruire les nids, d'autant plus qu'on en a déjà trouvé dans les Voirons, à Collonges et plus généralement dans l'arc lémanique sud. C'est important de pouvoir contenir la progression de cet insecte.

Pour ça, il y a un matériel qui est mis à la disposition des communes, et qui est envoyé chaque année par la fédération régionale du groupement défense sanitaire multi espèce. Ce matériel est envoyé aux communes et il faut absolument que les informations soient relayées dans les bulletins municipaux, les sites internet et les flyers, les moyens d'identifications et toutes les infos aux communes pour pouvoir trouver les nids au plus vite et organiser leur destruction. Cette destruction est à la charge des apiculteurs. Le danger n'est pas seulement que sur la prédation des abeilles, qui ne représente que le tiers de la prédation par rapport aux 2 autres tiers qui est sur l'ensemble des pollinisateurs. Il a un préjudice qui est plus élevé que celui du seul travail des apiculteurs, et pour G. HAASE, c'est un vrai danger de santé publique.

Il insiste sur un dernier point : il ne faut en aucun cas intervenir soi-même pour détruire un nid de frelons asiatiques. Cet insecte se distingue du frelon européen par sa grande agressivité et du fait qu'il peut projeter son venin principalement dans les yeux. Il y a pour ça un système d'alerte avec une application sur smartphone « signalez-frelon » qui est géré par la région. On a sur le territoire de Savoie et de Haute-Savoie un réseau de référents et d'animateurs frelon qui est là pour prendre en charge toutes les opérations de ce genre et organiser les interventions de destruction.

B. FOREL remercie G. HAASE pour ces précisions. Il précise qu'il ne faut pas non plus attaquer tout seul un nid de frelon européen, car ils ne seront pas beaucoup plus coopératifs. Ils sont moins violents mais pas tous gentils non-plus. G. HAASE ajoute que le frelon européen a un rôle important dans l'écosystème, et qui a un peu près



les mêmes modes de vie, et qu'il vaut mieux privilégier le frelon bien de chez nous à cette espèce exotique envahissante.

B. FOREL conclut sur ces considérations afin de mettre un terme à ce conseil communautaire en remerciant toutes et tous de leur participation.

Fin du conseil à 20h35.